

VISIO - Collaborateurs de cabinet

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

Connaître les dispositions réglementaires spécifiques aux collaborateurs de cabinet

Public Visé

Responsables et gestionnaires de personnels territoriaux

Pré Requis

Travailler ou être amené à travailler sur la gestion des collaborateurs de cabinet, formation de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Connaître les dispositions réglementaires spécifiques aux collaborateurs de cabinet

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

• Recrutement des collaborateurs de cabinet

- Liberté de principe pour la constitution du cabinet de l'autorité territoriale
- Liberté pour le recrutement
- Limites aux libertés de constitution : seuils d'effectifs et crédits votés

• Fonctions du collaborateur de cabinet

- Missions du collaborateur
- Incompatibilité avec un emploi permanent de la collectivité

• Collaborateur de cabinet placé dans une situation d'agent contractuel

- S'agissant du fonctionnaire détaché
- S'agissant d'un agent contractuel
- Droits et obligations identiques aux agents contractuels
- Régime de fin de fonction néanmoins spécifique

• Rémunération du collaborateur de cabinet

- Définition du plafond
- Éléments de la rémunération

• Collaborateurs des groupes d'élus

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, expert du statut de la fonction publique et des contractuels

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
 - **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Assiduité et Fin de formation.

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Inter (Par personne) : | 660.00 |
| Inter Adhérent (Par personne) : | 620.00 |



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org